

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le 21/02/2023

ID : 041-214100430-20230209-05_2023-DE

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 05 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 17

SÉANCE DU JEUDI 09 FÉVRIER 2023

Convocation du 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE
MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - OUVRAT - COURTEAUX
M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LOUPIAS (SAINSON) - M. COURTEAUX (Mme COURTEAUX)

Absente : Mme ASTIER BOURBON

Mme LHUILIER a été élue secrétaire

SUBVENTIONS BTP CMA CENTRE-VAL DE LOIRE - LEAP BOISSAY

Vu les différents courriers des établissements scolaires concernant des demandes de participations financières pour les enfants domiciliés à Châtillon-sur-Cher et scolarisés dans lesdits établissements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame SAINSON, ne prenant pas part au vote pour la participation au BTP-CMA Loir-et-Cher

- décide de verser directement aux établissements concernés une participation de 50 € par enfant,
- nombre d'élèves concernés :

* **BTP CMA Centre Val et Loire** - (7 élèves) : Noah BERGEON - Ilona GAUTHIER - Emma GIRARD - Anthony LECOMTE - Zoé LEROY - Manon QUERE - Erwan SAINSON

* **LEAP BOISSAY** (1 élève) : Tom MESSAOUD

Le montant de la dépense sera inscrit au budget - année 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**Le Maire,
Alain POMA**

**La secrétaire,
Laure LHUILIER**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 06 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 17

SÉANCE DU JEUDI 09 FÉVRIER 2023

Convocation du 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE
MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - OUVRAT - COURTEAUX
M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LOUPIAS (SAINSON) - M. COURTEAUX (Mme COURTEAUX)

Absente : Mme ASTIER BOURBON

Mme LHUILIER a été élue secrétaire

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Classe « histoire vivante » en Vendée

Madame Katia SAINSON, adjointe au Maire, fait part au conseil municipal du courrier de l'école élémentaire section ULIS de Saint-Aignan sollicitant une participation financière pour l'élève Théo TAUDE-CHASSIER domicilié à Châtillon-sur-Cher inscrit à une classe « Histoire vivante » en Vendée du 20 juin au 22 juin 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser, directement à la famille concernée, une participation de 50 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**Le Maire,
Alain POMA**



**La secrétaire,
Laure LHUILIER**

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 09 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 17

SÉANCE DU JEUDI 09 FÉVRIER 2023

Convocation du 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - OUVRAT - COURTEAUX M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LOUPIAS (SAINSON) - M. COURTEAUX (Mme COURTEAUX)

Absente : Mme ASTIER BOURBON

Mme LHUILIER a été élue secrétaire

ACQUISITION TERRAINS

Madame Marie-Christine MARQUET/COMMUNE

Monsieur Alain POMA, Maire, informe les membres présents que la municipalité a sollicité Madame Marie-Christine MARQUET née BARBIER domiciliée 34B rue de Langon 41200 Romorantin-Lanthenay pour l'acquisition de deux parcelles lui appartenant cadastrées B 3215 et B 3217 lieu-dit « La Grande Croix » 41130 Châtillon-sur-Cher d'une contenance de 12 a 90 ca et 13 a 25, soit 26 a 15 ca en totalité.

Monsieur le Maire précise que lesdits terrains situés en zones 1AU (zone à urbaniser et à vocation d'habitat) et A (agricole) du PLUi permettraient la création, en partie, d'un lotissement. Une offre d'achat datée du 23 novembre 2022 d'un montant de 1 000 € net vendeur proposée par la commune a été adressée au propriétaire du bien qui a accepté les modalités et retenu l'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot, 41110 Saint-Aignan pour réaliser l'acte de vente.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide l'acquisition des parcelles référencées ci-dessus appartenant à Madame Marie-Christine MARQUET née BARBIER moyennant le prix de 1 000 € net vendeur, somme à laquelle s'ajouteront les frais engendrés à la charge de la commune de Châtillon-sur-Cher.
- charge l'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot, 41110 Saint-Aignan pour réaliser l'acte de vente pour réaliser l'acte de vente et mener à bien la transaction
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Laure LHUILIER

